

AVIS DE RÈGLE

L'ÉTABLISSEMENT DES MODIFICATIONS À

**L'INSTRUCTION GÉNÉRALE CANADIENNE 47-201 RELATIVE AUX OPÉRATIONS SUR TITRES À
L'AIDE D'INTERNET ET D'AUTRES MOYENS ÉLECTRONIQUES**

Le 5 juillet 2013, la ministre de la Justice et procureure générale a consenti à l'établissement des modifications aux textes réglementaires énoncés ci-dessus, lesquelles entrent en vigueur le 13 août 2013.